

AIR MILES^{MD†} deviendra Récompenses Bleu!

Le **2 juin 2026**, AIR MILES deviendra Récompenses Bleu. Le programme de services bancaires AIR MILES sera aussi renommé **programme de services bancaires Récompenses Bleu**.

Si vous avez des questions sur la transition du programme de services bancaires AIR MILES au programme de services bancaires Récompenses Bleu, veuillez vous adresser à un représentant de votre succursale locale de BMO.

Pour en savoir plus sur les changements liés au Programme AIR MILES, consultez le site whatisbluerewards.ca/fr.

Le tableau inclus explique comment obtenir des points Bleu avec votre carte de débit BMO sur les achats admissibles, comment obtenir des points en prime en maintenant un solde quotidien minimal et comment obtenir des points supplémentaires avec une carte Mastercard^{MD*} BMO Récompenses Bleu World Elite^{MD*}.

Vous continuerez à obtenir **2x les points** lorsque vous utiliserez votre carte de débit BMO pour effectuer des achats admissibles dans les épiceries et les clubs-entrepôts.

Nouveauté de Récompenses Bleu : vous pouvez obtenir **2x les points** sur les **achats admissibles dans les stations-service et aux bornes de recharge pour véhicules électriques admissibles**.

Ce changement se produira automatiquement, et vous **n'aurez aucune mesure à prendre**, car vous pourrez continuer à profiter de vos avantages sans interruption. Votre numéro d'adhérent AIR MILES deviendra votre numéro de membre Récompenses Bleu, et votre solde actuel de milles AIR MILES^{MD†} et tous les milles accumulés jusqu'au 1^{er} juin 2026 **seront convertis en points Bleu et conserveront la même valeur**.

Comparaison des programmes de services bancaires et différences entre AIR MILES et Récompenses Bleu

Programme de services bancaires AIR MILES	
Renseignements bancaires	
Frais mensuels du programme	17,95 \$
Nombre de transactions bancaires courantes comprises par mois	Nombre illimité ¹
Milles AIR MILES actuels	
Obtenez 2x les milles lorsque vous effectuez des achats admissibles au moyen de votre carte de débit BMO.	2x les milles par tranche de 25 \$ d'achats admissibles dans des épiceries, jusqu'à concurrence de 500 \$ d'achats admissibles par mois Et... 2x les milles par tranche de 25 \$ d'achats admissibles dans des clubs-entrepôts, jusqu'à concurrence de 500 \$ d'achats admissibles par mois
Obtenez des milles AIR MILES lorsque vous effectuez des achats au moyen de votre carte de débit BMO.	1 mille par tranche de 25 \$ d'achats partout ailleurs, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ d'achats admissibles par mois
Obtenez des milles AIR MILES en prime en maintenant un solde quotidien minimal dans votre compte de chèques.	50 milles en prime chaque mois où vous maintenez un solde quotidien de 4 000 \$ ou plus dans votre compte de chèques
Obtenez des milles AIR MILES en prime si vous êtes aussi titulaire d'une carte de crédit BMO admissible.	25 milles en prime chaque mois si vous êtes aussi titulaire de la carte Mastercard BMO AIR MILES World ou de la carte Mastercard BMO AIR MILES World Elite
Autres caractéristiques et avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Protection contre le vol d'identité EnGarde^{MD}† • Forfait famille • Statut d'adhérent AIR MILES Or automatique
Les milles AIR MILES accumulés au cours du mois civil s'affichent dans votre relevé des services bancaires courants ⁷ .	Oui

Programme de services bancaires Récompenses Bleu	
Renseignements bancaires	
Frais mensuels du programme	17,95 \$
Nombre de transactions bancaires courantes comprises par mois	Nombre illimité ¹
Nouveaux points Bleu	
Obtenez 2x les points lorsque vous effectuez des achats admissibles au moyen de votre carte de débit BMO, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ d'achats admissibles par mois ² .	<p>Obtenez 2x les points pour chaque tranche de 2,00 \$ d'achats admissibles dans les épiceries².</p> <p>Et...</p> <p>Obtenez 2x les points pour chaque tranche de 2,00 \$ d'achats admissibles dans des clubs-entrepôts².</p> <p>Et...</p> <p>*Nouveauté* 2x les points pour chaque tranche de 2,00 \$ d'achats admissibles dans des stations-service et à des bornes de recharge pour véhicules électriques².</p>
Obtenez des points Bleu lorsque vous effectuez des achats admissibles au moyen de votre carte de débit BMO.	Obtenez 1 point par tranche de 2,00 \$ d'achats partout ailleurs, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ d'achats admissibles par mois² .
Obtenez des points Bleu en maintenant un solde quotidien minimal dans votre compte de chèques.	Obtenez 500 points en prime chaque mois où vous maintenez un solde quotidien de 4 000 \$ ou plus dans votre compte de chèques ³ .
Obtenez des points Bleu si vous êtes aussi titulaire d'une carte de crédit BMO admissible.	Obtenez 500 points en prime chaque mois si vous êtes aussi titulaire d'une carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite ⁴ .
Autres caractéristiques et avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Protection contre le vol d'identité EnGarde⁵ • Forfait famille⁶
Les points Bleu accumulés au cours du mois civil s'affichent dans votre relevé des services bancaires courants.	Non. Vous pouvez consulter le solde de vos points au moyen de l'application Récompenses Bleu ou du site Web Recompensesbleu.ca ⁸ .

Dans le cadre de ce changement, nous mettons à jour la **section 6** de la brochure Conventions, programmes de services bancaires et frais relatifs aux services bancaires courants et remplaçons les modalités du Programme AIR MILES par les **modalités du programme de services bancaires courants Récompenses Bleu**. Les nouvelles modalités se trouvent ci-dessous.

La poursuite de l'utilisation de votre compte après le **2 juin 2026** signifie que vous comprenez et acceptez ces changements. **Si vous résidez au Québec** et que vous n'êtes pas d'accord avec les changements, vous pouvez fermer votre compte sans frais ni pénalité en nous avisant **au plus tard 30 jours civils après l'entrée en vigueur des changements**. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un représentant de votre succursale de BMO.

6) Modalités du programme de services bancaires courants Récompenses Bleu

Le Programme Récompenses Bleu (le « Programme ») est exploité par BMO Récompenses Bleu, Inc. (« Récompenses Bleu ») et est soumis à une convention distincte des modalités ci-dessous. Pour être admissible aux points Bleu (« points ») ou aux points en prime (« points en prime ») lorsque vous utilisez votre carte de débit BMO (« carte de débit ») pour effectuer des achats admissibles, vous devez être inscrit au Programme, puis fournir votre numéro de membre Récompenses Bleu (« numéro de membre ») valide à BMO. Si vous n'êtes pas un membre Récompenses Bleu, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site **Recompensesbleu.ca**⁸, puis nous fournir votre numéro de membre. En nous fournissant votre numéro de membre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les modalités ci-dessous.

Vous pouvez obtenir des points et des points en prime si vous êtes titulaire d'un compte de chèques principal ou d'un compte de chèques à intérêts (clients actuels seulement) (chacun étant un « compte de chèques ») et que vous avez sélectionné le programme de services bancaires Récompenses Bleu; et/ou au moyen d'offres liées à la carte lorsque vous nous fournissez votre numéro de membre. **En nous fournissant votre numéro de membre Récompenses Bleu, vous serez admissible aux offres liées à la carte, peu importe le programme de services bancaires que vous avez sélectionné.**

Une « offre liée à la carte » désigne une offre permettant d'obtenir des points en prime lorsque vous utilisez votre carte de débit pour effectuer un achat admissible chez des partenaires, des détaillants et des fournisseurs de services participants. Les offres liées à la carte sont assorties de modalités distinctes, disponibles à l'adresse **recompensesbleu.ca**^{8,9}, et chaque offre unique de commerçant est assortie de modalités distinctes, disponibles sur **recompensesbleu.ca**^{8,10}. Toutes ces modalités doivent être satisfaites avant que les points en prime soient accordés. Il se peut que vous deviez vous inscrire à certaines offres liées à la carte avant d'effectuer une transaction admissible afin d'obtenir les points en prime. Vous n'avez pas besoin de présenter votre carte de membre

pour obtenir les points en prime associés à l'offre liée à la carte. Pour en savoir plus, y compris sur les modalités des offres liées à la carte, consultez **recompensesbleu.ca**^{8,9}.

Obtention de points avec le programme de services bancaires Récompenses Bleu

- 1. Admissibilité :** Pour être admissible à des points dans le cadre du programme de services bancaires Récompenses Bleu, vous devez désigner votre compte de chèques comme compte principal du programme de services bancaires Récompenses Bleu. Le compte principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires Récompenses Bleu, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.
- 2. Accumulation de points :** Vous obtenez des points lorsque vous effectuez un achat admissible au moyen de votre carte de débit et que la transaction est débitée de votre compte de chèques.
- 3. Achats admissibles :** Un achat admissible est un achat effectué au moyen de votre compte de chèques :
 - en utilisant votre carte de débit en personne au moyen de paiements sans contact au Canada;
 - en utilisant votre carte de débit dans votre portefeuille numérique au Canada;
 - au moyen de transactions qui vous obligent à insérer votre carte de débit et à utiliser votre numéro d'identification personnel (NIP) au Canada et à l'étranger;
 - au moyen de transactions en ligne ou par téléphone effectuées au moyen de votre carte de débit (parfois appelées transactions sans carte).

Les retraits en espèces à un guichet automatique de BMO ou d'une autre institution financière ne constituent pas une transaction admissible et ne donnent pas droit à des points. Des limites de transactions ou de dépenses s'appliquent. À l'occasion, nous pouvons établir d'autres critères d'admissibilité des achats pouvant donner droit ou ne pas donner droit à des points.

4. Mois civil : Les achats admissibles sont accumulés au cours du mois civil (les « achats accumulés »), peu importe le moment où le relevé de votre compte de chèques est émis. Si un achat admissible est effectué le dernier jour civil d'un mois qui tombe un jour de fin de semaine ou un jour non ouvrable, il sera ajouté aux achats admissibles du mois suivant.

5. Mode d'attribution des points : Les points sont attribués sur la base des achats accumulés au cours du mois civil, déduction faite des achats admissibles remboursés ou annulés, puis en divisant ce montant par le taux d'accumulation que nous établissons de temps à autre. Les points sont arrondis à la baisse au nombre entier le plus près (aucune fraction de point n'est attribuée). Les transactions effectuées sur tout compte bancaire autre que le compte de chèques lié au programme de services bancaires, aussi appelé compte de membre, ne sont pas admissibles. Pour connaître le taux d'accumulation en vigueur, consultez la section « Caractéristiques du programme de services bancaires Récompenses Bleu ».

Obtention de points en prime avec les offres liées à la carte (tous les programmes de services bancaires)

1. Offres liées à la carte : Une « offre liée à la carte » désigne une offre permettant d'obtenir des points en prime lorsque vous utilisez votre carte de débit pour effectuer un achat admissible chez un commerçant participant (défini ci-dessous). Les offres liées à la carte sont assorties de modalités distinctes, disponibles à l'adresse recompensesbleu.ca^{8,9}, et chaque offre unique de commerçant est assortie de modalités distinctes, disponibles à l'adresse recompensesbleu.ca^{8,10}. Toutes ces modalités doivent être satisfaites avant que les points en prime soient accordés. Il se peut que vous deviez vous inscrire à certaines offres liées à la carte avant d'effectuer une transaction admissible afin d'obtenir les points en prime. Vous n'avez pas besoin de présenter votre numéro de membre pour obtenir les points en prime associés à l'offre liée à la carte.

2. Votre inscription : Votre inscription ou les modifications apportées à votre inscription peuvent exiger jusqu'à deux (2) jours ouvrables après que vous nous ayez fourni votre numéro de membre valide.

3. Association de votre numéro de membre : Votre carte de débit sera automatiquement associée à votre numéro de membre figurant dans nos dossiers. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire séparément aux offres liées à la carte. Vous pouvez ajouter votre numéro de membre en parlant à un représentant dans votre succursale de BMO au Canada, en appelant le Centre contact clientèle ou en ouvrant une session dans les Services bancaires en ligne de BMO (fonction accessible en août 2026) ou dans l'appli Services mobiles BMO (fonction accessible en août 2026).

4. Modification de votre numéro de membre : Vous pouvez modifier le numéro de membre associé à votre carte de débit, ou encore dissocier votre numéro de membre de votre carte de débit en retirant votre numéro de membre de votre profil en parlant à un représentant dans votre succursale de BMO au Canada, en appelant notre Centre contact clientèle, ou en ouvrant une session dans les Services bancaires en ligne de BMO (fonction accessible en août 2026) ou dans l'appli Services mobiles BMO (fonction accessible en août 2026).

5. Réception d'offres liées à la carte : Si vous nous avez fourni votre numéro de membre, vous pourriez recevoir des offres liées à la carte pour vos achats par carte de débit, peu importe le programme de services bancaires que vous avez sélectionné. Vous pouvez consulter une liste des offres disponibles dans les Services bancaires en ligne de BMO ou dans l'appli Services mobiles BMO.

6. Commerçants participants : De temps à autre, les détaillants, fournisseurs de services et partenaires Récompenses Bleu participants (chacun étant défini comme un « commerçant ») peuvent vous proposer des offres liées à la carte pour que vous obteniez des points en prime lorsque vous utilisez votre carte de débit pour effectuer un achat admissible. Si vous nous avez fourni votre numéro de membre, êtes inscrit aux offres liées à la carte (s'il y a lieu) et avez satisfait aux modalités de l'offre du commerçant ou à toute autre condition pouvant s'appliquer, vous obtiendrez automatiquement des points en prime lorsque vous utiliserez votre carte de débit pour effectuer une transaction admissible.

7. Traitement de l'offre : Le commerçant est responsable du traitement de l'offre. BMO n'est pas responsable du traitement de l'offre liée à la carte, sauf si l'offre liée à la carte concerne un produit ou un service de BMO. Tout problème ou toute préoccupation concernant le traitement de l'offre liée à la carte doit être transmis au commerçant.

8. Autres offres liées à la carte de commerçants : Seules les offres liées à la carte donnent droit à des points en prime lorsque vous utilisez votre carte de débit sans présenter votre numéro de membre. Certains commerçants peuvent proposer des offres de points en prime pour lesquelles le numéro de membre est requis.

Modalités générales

1. Introduction : Les présentes modalités complètent les modalités du Programme.

2. Obtention de points et de points en prime :

- Vous devez nous fournir un numéro de membre valide avant d'effectuer tout achat admissible pour obtenir des points, ou avant de pouvoir profiter des offres liées à la carte pour obtenir des points en prime.
- Seuls les achats admissibles ou faisant l'objet d'une offre liée à la carte effectués avec votre carte de débit après que vous nous avez fourni votre numéro de membre valide donnent droit à des points ou à des points en prime.
- Il existe une période de traitement entre le moment où nous déclarons les points ou les points en prime accumulés avec votre compte et le moment où ces points deviennent accessibles dans le compte de membre Récompenses Bleu.
- L'échange de points est géré dans le cadre du Programme.

3. Compte en règle : Votre compte de chèques ou tout compte bancaire lié à votre carte de débit doit être en règle pour être admissible aux points et aux points en prime. Les points et les points en prime accumulés chaque mois au moyen de la carte de débit seront transférés à votre compte de membre, sauf si votre compte de chèques ou tout compte lié à votre carte de débit n'est pas en règle.

4. Annulation ou retrait de points :

- Nous nous réservons le droit d'annuler ou de retirer les points ou les points en prime qui ne seraient pas émis correctement.
- Nous nous réservons le droit de refuser d'émettre des points ou des points en prime, ou de retirer des points ou des points en prime déjà émis, si nous avons des raisons de croire que vous avez contrevenu aux présentes conventions, y compris les présentes modalités ou les modalités du Programme.
- Si vous commettez une fraude, contrevenez à l'une des modalités ci-dessus ou abusez de vos privilèges en vertu du Programme, nous nous réservons le droit, et ce, sans restreindre vos autres droits, de refuser de vous attribuer les points ou les points en prime sur votre compte de chèques ou sur tout autre compte que vous détenez auprès de nous et qui est couvert par les présentes conventions.

5. Utilisation de vos renseignements : Vous convenez que nous pouvons recueillir et utiliser des renseignements concernant le type et le nombre d'autres produits et services que vous vous procurez auprès d'autres membres de BMO Groupe financier afin de déterminer votre admissibilité à l'octroi de points ou de points en prime supplémentaires conformément au Programme.

6. Désinscription : Vous pouvez vous désinscrire du programme d'octroi de points ou de points en prime à tout moment. Vous pouvez également retirer ou modifier le numéro de membre associé à votre compte de chèques. Vous pouvez mettre à jour votre numéro de membre ou vous désinscrire du Programme en retirant votre numéro de membre en parlant à un représentant de votre succursale de BMO au Canada, en appelant notre Centre contact clientèle ou en ouvrant une session dans les Services bancaires en ligne de BMO (fonction accessible en août 2026) ou dans l'appli Services mobiles BMO (fonction accessible en 2026). Pour passer à un programme de services bancaires autre que le programme de services bancaires Récompenses Bleu, veuillez vous adresser à un représentant de votre succursale de BMO au Canada.

7. Fermeture de votre compte : Si vous fermez votre compte de chèques, les points et les points en prime accumulés au cours du mois où vous fermez votre compte de chèques ne pourront pas être transférés à votre compte de membre.

8. Modification des modalités du programme de services bancaires courants Récompenses Bleu :

- **Si vous résidez à l'extérieur du Québec :** Nous nous réservons le droit en tout temps, sans vous en informer à l'avance, de modifier ou de résilier les présentes modalités ou d'annuler notre participation au Programme.
- **Si vous résidez au Québec :** Nous pouvons modifier les modalités du programme de services bancaires courants Récompenses Bleu, y compris les dispositions suivantes :
 - le taux d'accumulation des points;
 - les droits, privilèges et conditions/restrictions liés au Programme et à l'obtention, à l'utilisation ou au maintien des points;
 - la résiliation de toute modalité de la convention;
 - l'annulation de notre participation au Programme.

Nous vous enverrons un avis au moins 60 jours civils (mais pas plus de 90 jours civils) avant l'entrée en vigueur du changement. L'avis sera rédigé clairement et lisiblement et contiendra la nouvelle clause, ou la clause modifiée et la version antérieure de cette clause, ainsi que la date d'entrée en vigueur du changement.

9. Limitation de responsabilité :

Nous ne sommes responsables d'aucune des situations suivantes :

- vos instructions d'inscription au Programme n'ont pas été reçues par nous ou par Récompenses Bleu;
- tout retard dans la conclusion de votre inscription au Programme;
- tout échange de points non autorisé;
- tout défaut ou retard de Récompenses Bleu ou de toute autre personne à fournir des biens ou des services;
- toute perte ou tout dommage causé par des biens ou des services fournis ou demandés dans le cadre du Programme;
- toute obligation fiscale personnelle qui pourrait découler de l'émission ou de l'échange de points.

10. Entité distincte : Récompenses Bleu et ses dirigeants ne peuvent être assimilés à nos mandataires à aucune fin. Nous ne sommes aucunement responsables à l'égard du Programme, y compris si celui-ci prend fin. Par conséquent, vous ne présenterez aucune réclamation contre nous à l'égard d'aucune question liée de quelque façon que ce soit au Programme.

Vos renseignements personnels

En participant au Programme, vous nous autorisez à fournir vos renseignements personnels à Récompenses Bleu, y compris vos renseignements transactionnels dans le cadre des offres liées à la carte ou du Programme, à des fins d'administration des offres liées à la carte et/ou du Programme, ou pour les fins indiquées dans le Code de confidentialité – Canada, qui se trouve en ligne à l'adresse bmo.com/confidentialite. Nous pouvons également vous adresser des informations ou des communications de marketing au sujet de produits et services offerts par nous, par Récompenses Bleu ou par des tiers qui pourraient vous intéresser.

Pour en savoir davantage sur les choix qui s'offrent à vous, y compris sur la façon de vous désinscrire des communications de marketing, veuillez consulter notre Code de confidentialité – Canada en ligne à l'adresse bmo.com/confidentialite.



¹ Les transactions comprennent les transactions bancaires courantes effectuées à une succursale ou à un guichet automatique de BMO ou au moyen des Services bancaires par téléphone, des Services bancaires en ligne ou des Services mobiles de BMO. Sont également inclus les achats par carte de débit, les chèques tirés sur votre compte, les prélèvements automatiques et les transactions Virement Interac, sans frais supplémentaires. Des limites peuvent s'appliquer aux transactions. Vous devez payer les frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans votre programme de services bancaires. Une liste de frais se trouve dans la brochure Conventions, programmes de services bancaires et frais relatifs aux services bancaires courants, disponible dans les succursales de BMO au Canada et en ligne à bmo.com/conventions.

² Obtenez : i) un (1) point Bleu (« point ») par tranche de 2,00 \$ d'achats, jusqu'à concurrence de 2 500 points (5 000 \$ d'achats nets admissibles) par mois civil; et ii) un (1) point en prime (« point en prime ») par tranche de 2,00 \$ d'achats chez des commerçants classés selon le « code de catégorie de commerçant » (CCC) de Mastercard en tant qu'« épiceries et supermarchés » (CCC 5411), en tant que « clubs-entrepôts » (CCC 5300), en tant que « stations-services » (CCC 5541 et 5542) et en tant que « bornes de recharge pour véhicules électriques » (CCC 5552) pour un total de deux (2) points (y compris le taux d'accumulation de base). Les points en prime seront accumulés sur les achats admissibles dans les épiceries, dans les clubs-entrepôts, sur l'essence et aux bornes de recharge pour véhicules électriques, jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 1 000 \$ d'achats nets par mois civil pour les cinq (5) catégories de CCC. Les points sont calculés sur le total cumulatif des achats admissibles (moins les remboursements) effectués avec votre carte de débit BMO dans votre compte principal au cours d'un mois civil. Le « compte principal » est défini comme un compte de chèques principal ou un compte de chèques à intérêts (pour les clients actuels) en dollars canadiens et est celui que vous désignez pour payer les frais requis dans le cadre du programme de services bancaires Récompenses Bleu, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction. Tous les achats réglés par carte de débit sur des comptes supplémentaires dans le cadre du programme de services bancaires Récompenses Bleu ne sont pas admissibles aux points. BMO ne peut garantir qu'un commerçant qui exploite en totalité ou en partie une épicerie, un club-entrepôt, une station-service ou une borne de recharge pour véhicules électriques est classé selon le CCC 5411, le CCC 5300, le CCC 5541, le CCC 5542 ou le CCC 5552, et BMO ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute réclamation à l'égard d'achats chez un commerçant qui n'est pas classé selon le CCC 5411, le CCC 5300, le CCC 5541, le CCC 5542 ou le CCC 5552. Les points seront portés au crédit de votre compte de membre Récompenses Bleu dans les 90 jours suivant la fin de la période de relevé applicable. Le nombre de points accordés est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de point n'est attribuée.

³ Les points en prime sont accordés lorsque vous maintenez le solde quotidien minimal en tout temps tout au long du mois civil dans un compte de chèques principal ou un compte de chèques à intérêts (pour les clients actuels) qui a été désigné comme compte principal (défini) du programme de services bancaires Récompenses Bleu. Le « compte principal » est défini comme un compte de chèques principal ou un compte de chèques à intérêts (pour les clients actuels) en dollars canadiens et est celui que vous désignez pour payer les frais requis dans le cadre du programme de services bancaires Récompenses Bleu, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.

⁴ Votre carte de crédit BMO admissible doit être en règle. Limite d'une (1) offre de points en prime par compte bancaire associé au programme de services bancaires Récompenses Bleu.

⁵ Vous êtes admissible au service EnGarde si vous êtes un résident canadien et avez l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence et que vous êtes titulaire d'un compte principal lié au programme de services bancaires Récompenses Bleu. L'accès aux Services bancaires en ligne de BMO ou aux Services mobiles BMO est requis pour s'inscrire au service. Vous trouverez les modalités à l'adresse bmo.com/engarde/modalitesSLG.

⁶ Si vous êtes le titulaire principal du compte lié au programme de services bancaires Récompenses Bleu, les membres de votre famille qui font partie de votre ménage peuvent ouvrir des comptes dans le cadre de votre programme de services bancaires (« compte de membre ») sans frais mensuels du programme supplémentaires. Les comptes de membres sont tous les comptes supplémentaires ouverts dans le cadre du programme de services bancaires, que vous détenez ou qui sont détenus par des membres de votre famille ou conjointement avec des membres de votre famille. **Les comptes de membres ne sont pas admissibles à l'obtention de points Bleu ou de points en prime.** Pour connaître les modalités complètes, veuillez visiter la page bmo.com/forfait-famille.

⁷ Exclut les milles AIR MILES ou les milles en prime accumulés dans le cadre d'offres liées à la carte.

⁸ Le contenu ou l'accès au site Web pourraient ne pas être disponibles avant le 2 juin 2026.

⁹ Les modalités actuelles sont disponibles en ligne sur airmilescardlink.ca/terms?lang=fr.

¹⁰ Les modalités actuelles sont disponibles en ligne sur airmiles.ca/offresalacarte.

^{M01/M02} AIR MILES et milles en prime sont des marques de commerce d'AM Royalties Limited Partnership, employées en vertu d'une licence par AIR MILES Loyalty Inc. et par la Banque de Montréal.

^{M09} Mastercard, World Elite et le logo formé de deux cercles imbriqués sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated, utilisées sous licence.

^{M04} EnGarde est une marque de commerce de Sigma Loyalty Group Inc.